
Arbitrages nationaux sur la PAC : l'ambition ou l'abandon pour la montagne ?

A l'heure des choix sur la déclinaison nationale de la Politique Agricole Commune, le bureau de l'Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées (ACAP) a souhaité réaffirmer sa volonté de voir la mise en place d'une PAC juste, ambitieuse et pariant sur le développement durable des zones de montagne.

Depuis novembre 2012, l'ACAP a engagé un travail de sensibilisation des élus agricoles, territoriaux et nationaux aux enjeux spécifiques de l'agriculture pyrénéenne. S'appuyant sur l'étude stratégique rendue publique en 2011, l'ACAP a largement fait connaître les problématiques actuelles de l'agriculture pyrénéenne : celle d'une activité fragile, déterminante pour la vie des territoires mais également particulièrement pertinente aux regards des enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux des décennies à venir.

C'est parce que l'agriculture pyrénéenne est confrontée à des enjeux démographiques et économiques majeurs qu'elle doit être en mesure de mettre à profit l'ensemble des opportunités ouvertes par le nouveau cadre européen pour valoriser tous ses potentiels : qualitatifs, économiques, environnementaux, agroécologiques et territoriaux.

C'est dans ce sens que l'ACAP se positionne pour une politique agricole nationale, qui intègre la montagne comme un atout, et ne cède pas à la tentation de voir ces territoires spécifiques circonscrits à une unique politique de compensation de handicap.

L'agriculture de montagne est une opportunité pour la France. Elle est une chance dans le défi environnemental posé aujourd'hui aux activités de production alimentaire. C'est pour cela, qu'au même titre, que l'ensemble des productions françaises, elle doit pouvoir bénéficier d'une reconnaissance forte de sa contribution environnementale, par l'établissement d'un paiement vert forfaitaire dès 2014.

Elle est une activité économique vitale pour des territoires en recherche d'un équilibre nouveau face à la métropolisation des activités économiques et humaines. Pourtant, elle fait aujourd'hui l'objet des paiements directs des plus faibles de l'hexagone. L'ACAP s'inscrit pleinement dans l'esprit de la réforme de la PAC pour 2014-2020. Elle souhaite voir s'établir un régime de soutien direct équitable, permettant dès que possible, une convergence achevée à l'échelle du territoire national.

Les défis de l'élevage pyrénéen appellent des réponses rapides et des décisions d'avenir : la volonté du Ministre Le FOLL de soutenir prioritairement les 50 premiers hectares de l'exploitation agricole constitue un élément de réponse convaincant. Cette mesure doit être accompagnée d'outils structurant et incitant à la performance économique et environnementale, en établissant des aides couplées et des mesures agro-environnementales aussi réalistes que mobilisatrices. Les mesures de soutien à l'installation des jeunes agriculteurs et à l'investissement dans le matériel et les bâtiments de montagne, sont, dans ce contexte, des clés de la réussite d'une politique d'avenir. Ils sont aussi des moyens incontournables d'une politique d'emplois pérennes et ancrés dans leurs territoires.

Les Pyrénées ont fait le choix de l'ambition en proposant un Projet agricole pyrénéen stratégique pour 2014-2020. Il revient aux décideurs nationaux de faire connaître leur vision de l'avenir de l'agriculture, et du rôle de la montagne, dans le projet qu'ils poursuivent pour la France.

Contact Presse

Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées – ACAP

Pierre Poullain – 05 61 02 14 48 / 06 45 01 05 27

Pierre.poullain@ariege.chambagri.fr

www.agriculturepyrenees.fr